



Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes

Date de publication : 11/05/2021

Question n°2

Afin d'analyser l'opportunité de participer à votre appel d'offres nous souhaiterions une réponse aux questions suivantes :

- La ou les raisons principales de la mise sur le marché ? Il y a-t-il une ou plusieurs insatisfactions par rapport au contrat/service actuel ? S'agit-il d'une obligation procédurale ? ou autre ?
- Obtenir des estimations de volume pour les actes repris dans le bordereau financier/inventaire de prix

Réponse n°2

- La ou les raisons principales de la mise sur le marché ? Il y a-t-il une ou plusieurs insatisfactions par rapport au contrat/service actuel ? S'agit-il d'une obligation procédurale ? ou autre ?
 - Les Ecoles européennes de Belgique travaillent actuellement sur la base d'un contrat avec un SEPPT par école. Il a été décidé de regrouper ces différents contrats en un seul. Les Ecoles sont des organismes publics. Tant la réglementation européenne que la réglementation belge rendent une mise en concurrence réelle obligatoire, basée sur les principes de transparence, de proportionnalité, d'égalité de traitement et de non-discrimination.
- Obtenir des estimations de volume pour les actes repris dans le bordereau financier/inventaire de prix
 - Il appartient au(x) soumissionnaire(s) d'estimer ces volumes (voir également la réponse à la question 1).

Question n°3 :

Serait-il possible de recevoir des rapports d'activités des SEPPT actuel ?

Comment se passera les visites des lieux par institution ? (nombre, choix, ...)

Quelle est la durée prévue pour un CPPT ?

Qu'entendez-vous par accès à l'inventaire électronique ?

En ce qui concerne les mesures, pouvez-vous nous donner un peu plus de détail afin de pouvoir vous donner un prix, il se pourrait qu'il y ait 2 prix 1 pour des analyses ou matériel et un pour le travail en soi ?

Les formations, nous travaillons avec un tarif de groupe pour les formations intramuros ?

Les formations intramuros, entendez-vous toujours des formations fermées (uniquement pour votre organisation) ou en formule ouverte (différents participants de différentes organisations) ?

Nous proposons également des formations e-learning ou blended learning, devons nous les spécifier, il n'y a pas la possibilité de les indiquer dans l'inventaire ?

Offrez-vous à l'heure actuelle des prestations complémentaires dans le domaine de la vitalité ou dans d'autres domaines, si oui lesquels ?

Comment se passe le planning des examens périodiques et autres examens à l'heure actuelle ?

L'inventaire ne permet pas de mettre les prestations en unités de préventions sur toutes les pages hors les services peuvent être payées en UP, serait-il possible de rajouter une colonne UP sur la page '4.BIS.2.

Dans l'inventaire, sur les pages ci-dessous il y a des erreurs dans certaines cellules

4.BIS.2 : E23 => reprend la colonne E10 de la page 4.BIS.1

4.BIS.3 : E11 jusque E13 => reprend la colonne E10 de la page 4.BIS.1

4.BIS.4 : E11 => reprend la colonne E10 de la page 4.BIS.1

4.BIS.5 : E27 => reprend la colonne E10 de la page 4.BIS.1

Réponse n°3

Serait-il possible de recevoir des rapports d'activités des SEPPT actuel ?

- Les rapports d'activités sont des documents internes qui ne peuvent pas être partagés avec des tiers.

Comment se passera les visites des lieux par institution ? (nombre, choix, ...)

- Une visite est programmée par année et par établissement.

Quelle est la durée prévue pour un CPPT ?

- Une réunion dure entre 2 et 4 heures.

Qu'entendez-vous par accès à l'inventaire électronique ?

- Il s'agit de l'inventaire électronique tel que mentionné dans le Code du bien-être au travail Livre II, Titre3, Art. II.3-37.

En ce qui concerne les mesures, pouvez-vous nous donner un peu plus de détail afin de pouvoir vous donner un prix, il se pourrait qu'il y ait 2 prix 1 pour des analyses ou matériel et un pour le travail en soi ?

- Le prix proposé pour effectuer des mesures doit être tout inclus. C'est-à-dire prix pour la location de matériel, analyse par un laboratoire, rédaction du rapport,

Les formations, nous travaillons avec un tarif de groupe pour les formations intramuros ?

- Pour des raisons de comparabilité entre les différentes offres, nous demandons de donner des tarifs par personne participante.

Les formations intramuros, entendez-vous toujours des formations fermées (uniquement pour votre organisation) ou en formule ouverte (différents participants de différentes organisations) ?

- Pour les formations intramuros il s'agit de formations fermées avec uniquement la présence de personnes des écoles ou du BSG.
Pour les formations extramuros il peut y avoir des participants de différentes organisations.

Nous proposons également des formations e-learning ou blended learning, devons nous les spécifier, il n'y a pas la possibilité de les indiquer dans l'inventaire ?

- Vous pouvez indiquer ces formations comme option, dans la feuille 4.bis.7 du bordereau financier.

Offrez-vous à l'heure actuelle des prestations complémentaires dans le domaine de la vitalité ou dans d'autres domaines, si oui lesquels ?

- Non, nous n'en offrons pas actuellement.

Comment se passe le planning des examens périodiques et autres examens à l'heure actuelle ?

- Le planning se fait en collaboration avec l'école. Sur base de la liste des personnes soumises à un examen médical pendant l'année en cours, le nombre de demi-jours par an et fixé en concertation avec le SEPPT pour effectuer les examens médicaux. La majorité des écoles préfère réaliser les visites médicales dans un bus du SEPPT.

L'inventaire ne permet pas de mettre les prestations en unités de préventions sur toutes les pages hors les services peuvent être payées en UP, serait-il possible de rajouter une colonne UP sur la page '4.BIS.2.

- Pour des raisons de comparabilité entre les différentes offres, nous demandons de remplir la colonne existante.

Dans l'inventaire, sur les pages ci-dessous il y a des erreurs dans certaines cellules

4.BIS.2 : E23 => reprend la colonne E10 de la page 4.BIS.1

4.BIS.3 : E11 jusque E13 => reprend la colonne E10 de la page 4.BIS.1

4.BIS.4 : E11 => reprend la colonne E10 de la page 4.BIS.1

4.BIS.5 : E27 => reprend la colonne E10 de la page 4.BIS.1

- Merci pour votre vigilance, l'annexe 4.bis – bordereau financier a été corrigée : voir <https://www.eursc.eu/en/Office/public-procurement> .
-